

## **DELIBERATION 2016-53**

**LE 12 JUILLET DEUX MILLE SEIZE A DIX-NEUF HEURES, S'EST REUNI LE CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT JEAN DE VEDAS AU LIEU HABITUEL DE SES ASSEMBLEES, SOUS LA PRESIDENCE DE MADAME ISABELLE GUIRAUD, MAIRE DE LA COMMUNE, A LA SUITE D'UNE CONVOCATION EN DATE DU 6 JUILLET DEUX MILLE SEIZE.**

**PRESENTS : Mme GUIRAUD I. – M. MERLIN D - Mme VESSIOT A. - M. CLAMOUSE A - M. FONTVIEILLE H. - Mme MASANET C. - M. DE BOISGELIN P. – M. MARTIN-LAVAL B. - M. SCIALOM D. - Mme FAVRE-MERCURET R. – M. PETIT E. - Mme RENARD S. – Mme FASSIO I. - Mme VACQUIE S. - M. LE BLEVEC B. – M. NENCIONI S. - Mme AURIAC A. – Mme ESCRIG C.**

**ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION : Mme OMS M-L. procuration à M. FONTVIEILLE H. - M. PAINTRAND J-F. procuration à M. MERLIN D. - Mme LOPEZ M-F. procuration à M. DE BOISGELIN P. - M. TRINDADE J. procuration à M. CLAMOUSE A. - M. DELON A. procuration à Mme ESCRIG C.**

**ABSENTS : Mme MAUREL P. – M. ATLAN J. - Mme SALOMON M-L.**

**ABSENTS EXCUSES : Mme FABRY V. - M. CARABASSE P. - M. VERNAY P.**

**Monsieur MARTIN-LAVAL a été élu Secrétaire de séance à l'unanimité, en application de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales**

### **OBJET : ZAC ROQUE FRAISSE : COMPTE-RENDU ANNUEL A LA COLLECTIVITE LOCALE 2015**

Vu le Code de l'Urbanisme, et notamment son article L.300-5 ;

Vu le traité de concession signé le 21 décembre 2007 entre la Commune de Saint Jean de Védas et la Société d'Equipement de la Région Montpellieraine ;

Madame le Maire présente le Compte Rendu Annuel à la Collectivité dressé par la SERM pour l'exercice 2015.

Elle rappelle les objectifs de la collectivité dans le cadre de ce programme :

- Mettre en œuvre son projet urbain sur le secteur prioritaire de développement de la Commune, en cohérence et conformément aux grandes orientations pour le développement du territoire communal,
- Répondre à la demande en logements et assurer un rythme de production en adéquation avec les objectifs communaux et le Programme Local de l'Habitat de Montpellier Méditerranée Métropole,
- Aménager de manière cohérente ce secteur potentiel d'urbanisation retenu par le S.C.O.T de Montpellier Méditerranée Métropole,
- Mettre en valeur ce site et préserver l'environnement et le cadre de vie.

Elle précise l'état d'avancement de l'opération sur les premières tranches de travaux engagés, des acquisitions foncières réalisées par la SERM en 2015, des diverses délibérations actées durant l'année 2015, ainsi que l'état de commercialisation des logements programmés.

L'équilibre du bilan est maintenu mais nécessite une participation de la collectivité suite à l'augmentation du nombre de classes du groupe scolaire.

Grâce aux négociations avec Montpellier Méditerranée Métropole, le montant de la participation de la ZAC à la convention d'eaux usées a été revu à la baisse.

Le bilan financier prévisionnel fait ressortir un excédent de trésorerie de 184 K€.

En conséquence, Madame le Maire propose au Conseil Municipal de prendre acte du Compte Rendu Annuel à la Collectivité locale de 2015.

Envoyé en préfecture le 13/07/2016  
Reçu en préfecture le 13/07/2016

Affiché le

**SLOW**

ID : 034-213402704-20160713-2016\_53-DE

**Après examen et en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote :**

<b>Pour</b>	/
<b>Contre</b>	/
<b>Abstention</b>	/

**Le Conseil Municipal, ayant entendu l'exposé de Madame le Maire :**

- **PREND** acte du Compte Rendu Annuel à la Collectivité locale 2015.

**Isabelle GUIRAUD**  
**Maire de Saint Jean de Védas,**

